

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 144 (1999)  
**Heft:** 5

## Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# SOMMAIRE

Mai 1999

	Pages
<b>Editorial</b>	
Réapparition des guerres civiles	3
<b>Analyse</b>	
Etat des lieux (1)	6
<b>Politique de défense</b>	
Vers l'Armée suisse XXI	9
<b>Protection de la population</b>	
La protection civile dans un monde en mutation	14
<b>Situation politico-militaire</b>	
L'Europe et la Suisse face aux nouvelles menaces (1)	18
Retour à l'ère des surprises	25
<b>Armement</b>	
Breitling Emergency	31
<b>Conduite</b>	
Neuf principes tactiques (2)	33
Rapport 1999 de la division de campagne 2	36
<b>Histoire</b>	
Septembre 1942 au bord du Doubs...	37
<b>Nouvelles brèves</b>	42
<b>Revue des revues</b>	45
<b>Actualité</b>	
L'armée suisse en Albanie	47
<b>RMS-Défense Vaud</b>	I-V
<b>Information SOVR</b>	VI

En lisant Eric Werner<sup>1</sup>...

## Réapparition des guerres civiles?

Depuis la fin du moyen âge, l'histoire intérieure des pays occidentaux se caractérise par une diminution graduelle de la violence collective. Dans cette évolution qui perdure jusqu'aux années 1970, l'avènement de l'Etat moderne, détenteur du monopole de la violence physique légitime, joue incontestablement un rôle majeur, un peu celui du Surmoi par rapport aux individus. Il les habite à refouler leurs pulsions, à adopter un comportement rationnel et à contrôler leurs émotions.

On peut se demander si, depuis une trentaine d'années, on n'assiste pas à un renversement de tendance, révélée par la délinquance et la criminalité. Ces statistiques, qui restent orientées à la baisse jusque vers le milieu des années 1960, sont continûment à la hausse dans toute l'Europe.

Seule exception, la Suisse jusqu'à la fin des années 1980, moment auquel elles prennent à leur tour l'ascenseur, avec des taux d'accroissement comparable, voire supérieur à ceux de ses voisins. Comme elle a accumulé les bonnes notes, elle passe encore aujourd'hui pour relativement préservée, malgré une dégradation sensible, surtout dans les grandes villes alémaniques.

Comment expliquer cette évolution inquiétante ? Les Etats se voient reconnus, à la Renaissance, en droit le monopole de la violence physique légitime ; ils en jouissent effectivement

depuis le milieu du XVII<sup>e</sup>, soit à la fin de la guerre de Trente Ans. Sur ce principe s'édifient l'ensemble de nos conceptions politiques, économiques et juridiques. Elles se trouvent aujourd'hui battues en brèche.

L'existence de zones de non-droit, interdites d'accès aux agents de l'Etat, l'incapacité, réelle ou prétextée de ce dernier d'assurer la protection des personnes et des biens, le fait que certaines personnes s'estiment au-dessus de la loi et le proclamation haut et fort illustrent la crise de l'Etat et sa perte de prestige auprès des citoyens.

Rationalisation oblige, les frontières qui marquent l'aire de souveraineté de l'Etat s'effacent et débouchent sur d'importants transferts de souveraineté au profit d'organes supranationaux. Une société transnationale naît dans laquelle les Etats ne sont plus que des associations parmi d'autres. Avec

<sup>1</sup> L'avant-guerre civile. *Essai. Lausanne, L'Age d'homme, 1998. 119 pp.*